COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il existe différents types de collecte des ordures ménagères en fonction du lieu d'habitation. Toutes les informations sur les jours de sorties des poubelles et les points de collecte les plus proches de chez vous.

Contenu mis à jour le 08.08.24

En fonction du lieu d'habitation on peut déposer ses poubelles dans les conteneurs semi enterrés ou enterrés, en bacs roulants individuels ou collectifs, ou sur le trottoir devant son domicile.

- dans les conteneurs (enterrés ou semi-enterrés) de votre quartier (7j/7)
- sur le trottoir devant chez vous, les jours de sortie des sacs prévus**à partir de 19h**,
- dans votre bac individuel, les jours de sortie des bacs prévus**à partir de 19h**,
- dans les bacs collectifs affectés à votre immeuble ou quartier.

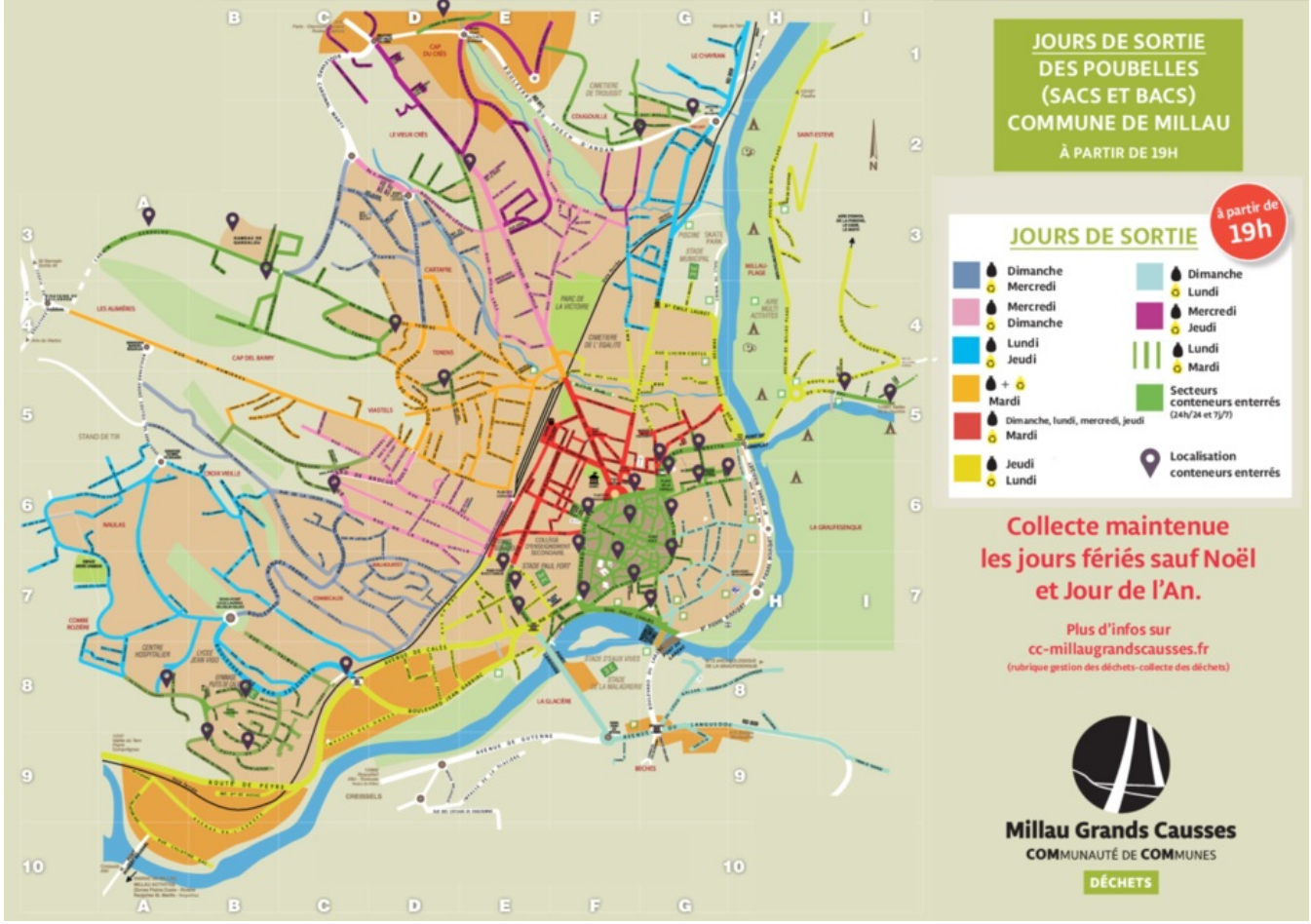
Les collectes sont maintenues les jours fériés (sauf le 25 décembre et 1er janvier).



(https://www.cc-millaugrandscausses.fr/information/la-collecte-des-dechets)

QUEL JOUR FAUT-IL SORTIR LA POUBELLE ?

https://www.millau.fr/vie-quotidienne/proprete-et-dechets/collecte-des-ordures-menageres?



VILLE DE MILLAU

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30

https://www.millau.fr/vie-quotidienne/proprete-et-dechets/collecte-des-ordures-menageres?